



Changement d'huissier suite a decision prud hommes

Par **valye**, le **16/09/2015** à **19:59**

Bonjour suite a une longue procedure contre mon ancien employeur, mon avocat a transmis mon dossier a un huissier pour recuperer la somme dont les prud hommes ont condamné mon ancien employeur.

Mais depuis un long moment mon huissier m a demandé une somme d argent (par mail) correspondant a ses honoraires et une inscription a l hypothèque judiciaire.

Je suis allez voir une assistante sociale pour obtenir une aide pour payer cette somme importante pour moi, mais entre temps j ai demander à mon huissier de revoir a la baisse la somme qu il me demande car j avais une aide juridictionnelle de 70% et donc de me donner la somme total après reduction pour vite procédé à l inscription a l hypothèque.

Voilà maintenant 5 coup de fils de l assistante sociale puis 5 ou 6 mails de ma part et cela depuis 6 mois environ et AUCUNES REPONSES DU TOUT. Cela m enerve vraiment car je suis tout de meme sa cliente !!!! ET meme sans ca c est une question je pense en tout cas de politesse et de savoir vivre....

Donc ai je le droit de retirer mon dossier de cet huissier et de le donner à un autre de mon choix ??? car cette affaire traine depuis un moment et comme je dit il y a un minimum de savoir vivre.

Merci

Par **moisse**, le **17/09/2015** à **10:03**

Bonjour,
[citation]car je suis tout de meme sa cliente !!![/citation]
Pas du tout, puisque vous avez refusé ou reporté le paiement des sommes qu'il vous demande.
Il est peut-être impoli, mais vous ne pouvez pas exiger sans payer.

Par **valye**, le **17/09/2015** à **10:25**

Bonjour je n'ai pas refusé ni reporté je lui ai dit que j'avais droit à une aide juridictionnelle et je lui demandais donc de refaire la "facture" en tenant compte du pourcentage de mon aide juridictionnelle accordé afin que je paye le reste une fois l'aide enlevée.

Par **valye**, le **17/09/2015** à **10:26**

L'aide juridictionnelle sert à ça !!! mon avocat l'avait déduit du montant de ses honoraires sans soucis .

Par **moisse**, le **18/09/2015** à **08:28**

Bonjour,
Comment ou qui a désigné cet huissier ?

Par **valye**, le **18/09/2015** à **10:06**

Mon avocat a transmis mon dossier directement à cet huissier et son nom apparaît sur mon aide juridictionnelle qui m'a été accordée lors de ma demande.

Par **moisse**, le **18/09/2015** à **11:34**

Il a donc été désigné.
Adressez-vous à la chambre départementale des huissiers de justice, par courrier simple.

Par **valye**, le **18/09/2015** à **13:01**

OK je dois leur ecrire pour demander un changement d huissier en leur expliquant pourquoi c est ca ?

Par **moisse**, le **18/09/2015** à **17:23**

Non

Vous demandez à ce qu'il soit répondu à vos demandes de révision des frais d'intervention et divers courriers.

Changer d'huissier c'est courir après la désignation d'un nouvel huissier, et tous ne se battent pas pour capter les affaires au titre de l'A.J.